



APPEL À PROJETS

2017-2018



RUES AUX ENFANTS, RUES POUR TOUS

Crédit PLAN M

COLLECTIF



SOMMAIRE

1. Présentation.....	1
2. Dossier de candidature.....	4
3. Fiche d'inscription.....	8
4. Calendrier récapitulatif.....	9
5. Les membres du Collectif « Rues aux enfants, rues pour tous ».....	9

Fort de son premier succès, le collectif « Rues aux enfants, rues pour tous » composé de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), le CAFEZOÏDE, la Rue de l'avenir et VIVACITES Ile-de-France, reconduit un appel à projets le 20 novembre 2017, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant.

Cet appel à projets vise à faire émerger, soutenir et aboutir des initiatives collectives pour mettre en place de manière pérenne une « Rues aux enfants », en collaboration avec les collectivités locales concernées. Dans le cadre de l'appel à projet ouvert sur le territoire national du 20 novembre au 16 février 2018, le collectif portera une attention particulière aux projets issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

UNE RUE AUX ENFANTS, C'EST QUOI ?

IL S'AGIT D'UNE RUE (OU D'UNE PLACE...) FERMÉE DURABLEMENT OU TEMPORAIREMENT (CERTAINS JOURS ET HEURES BIEN PRÉCISES) À LA CIRCULATION MOTORISÉE. LES ENFANTS PEUVENT JOUER LIBREMENT SUR TOUTE SA LARGEUR EN TOUTE SÉCURITÉ ET TOUTE TRANQUILLITÉ. DES INFRASTRUCTURES DE JEUX PEUVENT ÊTRE INSTALLÉES, DES ANIMATIONS ORGANISÉES ET L'ACCÈS DES VÉHICULES À MOTEUR EST RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS.

ORGANISÉE EN COLLABORATION AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS (COLLECTIVITÉ, PARENTS, ASSOCIATIONS...), C'EST L'OCCASION POUR LES ENFANTS, DE DÉCOUVRIR LEUR ENVIRONNEMENT, LA RUE, LA VILLE ET DE SE CONFRONTER AU RÉEL, DE S'AFFIRMER, DE GRANDIR.

DES BARRIÈRES DOIVENT ÊTRE PLACÉES EN SUFFISANCE AFIN DE DÉLIMITER CLAIREMENT « LA RUE AUX ENFANTS » ET SIGNALENT « RUE RÉSERVÉE AU JEU ». LA RUE RÉSERVÉE AU JEU N'EST PAS (ENCORE...) EN FRANCE UNE DISPOSITION DÉFINIE DANS LE CODE DE LA ROUTE.

Cette nouvelle édition tiendra compte d'enseignements acquis suite à la précédente édition, notamment :

- attribuer et remettre un label lors de la mise en place de l'initiative et non suite à l'étude du projet,
- associer dans un esprit de coopération, les acteurs et leurs compétences qui se sont manifestés dans différentes régions lors du premier appel à projet.

Les porteurs de projet retenus bénéficieront d'un accompagnement par des experts pour être soutenus dans les différentes phases de préparation et de réalisation de leur Rue aux enfants. L'initiative sera valorisée au niveau local et national, le porteur de l'action pourra participer et bénéficier des actions du réseau. Toutefois, le cadre de cet appel à projet ne propose pas de soutien financier.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les collectifs d'habitants, les conseils de quartier, les conseils citoyens, les associations, en particulier les associations locales et de quartier, les cafés des enfants, les conseils d'enfants et de jeunes, les collectivités locales et leurs structures (centres sociaux, maison de quartier, centres de loisirs, etc.) peuvent déposer un projet.

SÉLECTION DES CANDIDATURES DU 20 NOVEMBRE 2017 AU 23 MARS 2018

● **Première étape - 20 novembre 2017 au 16 février 2018** : recueil des projets présentés par les différents participants.

● **Seconde étape - 17 février 2018 au 23 mars 2018** : un comité de sélection composé des représentants des associations partenaires, de représentants des groupes d'appui régionaux, et de personnalités qualifiées appréciera la qualité des dossiers et la faisabilité du projet d'une « Rue aux enfants ». Il s'agira de retenir les projets qui pourront bénéficier d'un accompagnement afin de faciliter leur mise en place et obtenir, lors de leur réalisation, la remise du label du collectif « Rues aux enfants, rues pour tous ».

Les critères suivants seront pris en compte :

- le soutien de la collectivité, des habitants,
- la localisation, les caractéristiques spatiales,
- le niveau d'implication des acteurs locaux,
- la participation des enfants au projet.

Et particulièrement :

- Le fait qu'il s'agit d'une première initiative pour le porteur de projet et qu'il s'agit d'une rue n'ayant pas fait déjà l'objet de « Rue aux enfants rue pour tous », dans le cadre du premier appel à projet.
- La pertinence de l'accompagnement proposé, compte tenu des moyens et des compétences du porteur du projet. En effet, l'un des objectifs du Collectif est d'aider des porteurs n'ayant pas une surface financière adaptée, les compétences requises et/ou une équipe opérationnelle adéquate.
- Un rapport sera établi par un expert mandaté par le comité de pilotage. Les projets seront sélectionnés le 23 mars 2018.
- Ces projets feront l'objet d'une communication au niveau national et auprès des pouvoirs publics locaux, puis seront ensuite accompagnés dans leur démarche et valorisés.

ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES PROJETS LABELLISABLES AVRIL 2018 - PRINTEMPS 2019

● **Réunion d'information et d'échange des porteurs** de projet retenus organisée le **7 avril 2018** afin de présenter des modalités et méthodes d'accompagnement.

● Un accompagnement sera effectué au niveau local, en collaboration avec les services concernés de la collectivité, par l'un-e des expert-e-s des associations partenaires en fonction de leurs compétences.

Il sera adapté aux besoins recensés (communication, méthodologie, ressources locales...) et sera de l'ordre de 3 journées de travail selon des modalités variées (sur site, réunion régionale, échanges par courriels, par téléphone...).

● Une lettre sera adressée au maire de la commune du projet retenu afin de souligner l'intérêt de l'initiative.

● Le jour de la réalisation de la Rue aux enfants, le label sera remis par un membre du Collectif ou son représentant à travers une valorisation organisée avec le porteur de l'initiative.

- La communication de l'événement sera relayée sur le site dédié et les réseaux sociaux. Une fiche de synthèse sera rédigée par le Collectif à la suite d'un questionnaire bilan et mis en ligne sur le site internet pour valoriser l'initiative. (www.ruesauxenfants.com)
- Un forum national sera organisé au printemps 2019 afin de valoriser les projets qui auront été labellisés en 2018.
- Les porteurs des projets qui auront réalisé leur projet, seront invités à participer au réseau « Rues aux enfants, rues pour tous » qui s'est constitué depuis 2017.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions à l'appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous » s'effectuent du **20 novembre 2017 au 16 février 2018**.

Les porteurs de projet doivent remplir la fiche d'inscription et constituer un dossier de candidature du projet (page 4 à 7). Ces éléments doivent être envoyés **le 16 février 2018 au plus tard** :

- d'une part, par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : **Association Rue de l'Avenir, 34 rue de l'Eglise, 75015 PARIS**
- d'autre part, par courriel à l'adresse **rueauxenfantsruepourtous@gmail.com**

COMMENT S'INFORMER ?

Les porteurs de projet peuvent contacter les membres du Collectif national pour obtenir des **renseignements quant aux conditions de l'appel à projet** et du dossier candidature.

- Pour les projets sur **Paris** et les **Hauts-de-France** :
 - Cafezoïde : Anne-Marie Rodenas
lecafedesenfants@cafezoide.asso.fr ; Tel : 01 42 38 26 37 et 07 82 92 64 11
 - ANACEJ : Marie-Pierre Pernette
marie.pernette@anacej.asso.fr ; Tel : 01 56 35 05 39 et 06 12 28 37 61
- Pour les projets sur les **autres départements franciliens** :
 - Vivacités Ile-de-France : Quentin Revert ou Marianne Duffet
quentin@vivacites-idf.org ; Tel : 01 46 70 95 78
- Pour les projets initiés sur les **autres régions** :
 - Rue de l'avenir : Denis Moreau
denis.moreau11@wanadoo.fr ; Tel : 06 09 01 55 15

De plus, des **personnes ressources** ayant réalisé une Rue aux enfants peuvent être interrogées sur leur expérience. Leurs coordonnées sont accessibles sur : www.ruesauxenfants.com

Votre dossier devra comporter les informations suivantes :

A) PRÉSENTATION GÉNÉRALE

● Résumé du projet :

● Présentation du porteur de projet (association, conseil de quartier, collectif, collectivité locale...) :

● Décrire les raisons qui vous ont amenés à présenter un dossier :

● Décrire vos expériences en matière d'animation (en structure, dans l'espace public...), de pédagogie et de connaissance du public enfant :

B) DESCRIPTION DU SITE PROPOSÉ (ANALYSE SPATIALE)

● Nom de la rue :

● Description du type de localisation (quartier, situation dans la ville, environnement social et économique) :

● Longueur approximative de la rue :

● Description des caractéristiques selon les parties de la rue (caractéristiques dimensionnelles, ambiance, animation...) :

– Hauteur approximative des bâtiments qui bordent la voie :

– Largeur approximative de façade à façade :

– Animation, présence de commerces :

● Ensoleillement au cours de la journée :

● Niveau de trafic : faible moyen fort

● Niveau de bruit : faible moyen fort

● Accessibilité :

● Présence d'équipements publics (école, équipement social, sportif, etc.) :

● Présence de générateurs de véhicules motorisés (garages, entreprises à livrer, boulangeries, etc.) :

● Statut réglementaire actuel (voie à 30 km/h, piétonne, zone de rencontre, pas de spécificité, etc.) :

Merci de transmettre en annexe un schéma de la rue,
ainsi que des illustrations : plans, photos, dessins....

C) DESCRIPTION DU CONTEXTE LOCAL

● Les points d'appui (expérience, partenariat, équipe mobilisable) :

Par exemple : observations réalisées avec les habitants, consultation d'expert, mise en place de partenariats, mise en place de moyens de concertation avec la municipalité, les techniciens, le service jeunesse, les habitants (réunions publiques, groupes de travail), expériences dans le domaine de l'animation, organisation de fête de quartier, etc.

- Les résistances humaines, politiques et techniques (place de la circulation, vitesse, habitudes...) :

La fiche d'inscription est à joindre au dossier avec la fiche « Règlement » complétée. (en annexe dans le dossier de l'appel à projets et téléchargeable sur le site).

Date limite de dépôt du dossier : **le 16 février 2018**

A) PRÉSENTATION DU PORTEUR DU PROJET

● Association/Conseil de quartier/Commune/Intercommunalité/Structure communale ou intercommunale (centre social, maison de quartier, etc.) :

● Adresse :

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ANIMATRICE DU PROJET

● Responsable du projet

– NOM/Prénom :

– Fonction dans le projet :

– Adresse :

– Téléphone :

– Courriel :

- Equipe mobilisée et/ou partenaire(s) :

● Le territoire

– Commune où se situe le projet :

– Localisation :

APPEL À PROJETS « RUES AUX ENFANTS, RUES POUR TOUS »

- 20 NOVEMBRE 2017 : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS
- 16 FÉVRIER 2018 : DATE LIMITE ENVOI DES DOSSIERS (PAR COURRIER ET PAR COURRIEL)
- 23 MARS 2018 : RÉUNION DU COMITÉ DE SÉLECTION
- 7 AVRIL 2018 : RÉUNION D'INFORMATION À L'INTENTION DES PORTEURS DES PROJETS RETENUS
- AVRIL 2018 À MAI 2019 : ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DES PROJETS RETENUS ET REMISE DES LABELS LORS DE LA RÉALISATION
- AVRIL OU MAI 2019 : FORUM NATIONAL ET VALORISATION



L'ANACEJ

L'Anacej, est un réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse qui promeut la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus.

L'association accompagne au quotidien les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des enfants et des jeunes. Elle s'adresse à différents publics : enfants, jeunes, jeunes adultes, professionnels, élus locaux et militants associatifs ainsi qu'aux différents niveaux de territoires : villes, intercommunalités, départements et régions.

Aujourd'hui, l'Anacej est un réseau de 400 communes, départements et régions. Des collectivités territoriales partout en France y compris dans les Outre-Mer et de différentes couleurs politiques. 9 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire la composent également : ACE (Action Catholique des Enfants), APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés), le Centre ressource jeunesse de Mayotte, CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), EEDF (Éclaireuses et Éclaireurs de France), FCPE (Fédération des Conseils et Parents d'Elèves), Les Francas, JPA (Jeunesse au Plein Air), Ligue de l'enseignement.

CONTACT : MARIE-PIERRE PERNETTE

14 RUE TOLAIN 75020 PARIS

TEL : 06 12 28 37 61

MARIE.PERNETTE@ANACEJ.ASSO.FR

WWW.ANACEJ.FR



CAFÉZOÏDE

Cafézoïde est le premier café des enfants ouvert à Paris le 1er août 2002. Ouvert du mercredi au dimanche de 10H à 18H toute l'année, Cafézoïde propose au minimum trois ateliers artistiques par jour pour les enfants de 0 à 16 ans et pour leurs familles.

Cafézoïde est un espace de liberté qui fait confiance à l'enfant et favorise sur cette base les relations parents/enfants. Cafézoïde anime une rue aux enfants selon les caprices de la météo tous les dimanches après-midi quai de la Loire à Paris dans le 19ème arrondissement.

Son projet est de favoriser l'épanouissement de l'enfant, le respect de sa personne et des ses droits dans l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le café des enfants est un lieu d'expérimentation sociale qui s'inscrit au cœur d'une vie de quartier. Lieu de partage et d'échanges intergénérationnels, interculturels ; c'est un espace de réflexion autour des valeurs de citoyenneté, de solidarité, de respect de l'environnement, d'ouverture au monde et de poésie éducative. Il transmet le concept de café des enfants et fait partie de la Fédération internationale des cafés des enfants.

Cafézoïde a organisé depuis 2005 un événement la « Rue aux enfants » et en 2015 a proposé aux enfants du 19^{ème} arrondissement de Paris plusieurs « Rues aux enfants », rue de Colmar et passage Humboldt.

CONTACT : ANNE-MARIE RODENAS
Le café des enfants et de leur famille
92 bis Quai de la Loire 75019 Paris
Tel : 01 42 38 26 37
lecafedesenfants@cafezoide.asso.fr
cafezoide.asso.fr



RUE DE L'AVENIR

La « Rue de l'Avenir » est une association généraliste en matière de déplacements urbains, elle vise à l'amélioration de la qualité de vie en ville tout comme dans nos villages.

Face à l'occupation abusive de l'espace urbain par les voitures, enfants, jeunes et moins jeunes, valides et moins valides, piétons, rollers et cyclistes, tous les habitants souhaitent aujourd'hui reconquérir leur ville.

La rue n'est pas en effet seulement un espace de circulation, c'est aussi et surtout un espace de vie. Depuis 1988, date de sa création, la Rue de l'Avenir a pour objectif de contribuer à transmettre aux générations futures une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre.

CONTACT : DENIS MOREAU
34 RUE DE L'EGLISE 75015 PARIS
TEL : 06 09 01 55 15
INFOSRDA@RUEDELAVENIR.COM
WWW.RUEDELAVENIR.COM



VIVACITÉS ÎLE-DE-FRANCE

Vivacités Île-de-France est un réseau francilien d'éducation pour une ville durable, de formation et d'accompagnement des acteurs pour construire une ville solidaire et soutenable. Il regroupe des professionnels et bénévoles de l'éducation (Education à l'environnement pour un développement durable, Education à l'environnement urbain, Education populaire), de la médiation culturelle, de l'art, du tourisme, de l'environnement, de la ville, etc. Tous se rejoignent autour d'un projet associatif dont la finalité est de former des citoyens-citoyens pour favoriser la participation de tous (du plus jeune au plus âgé) à la construction d'une ville durable. Association loi 1901, Vivacités Île-de-France s'organise en deux pôles : un pôle Réseau dont la vocation est d'animer le réseau d'acteurs, de capitaliser au sein de son centre de ressource et d'essaimer des pratiques et démarches innovantes ; un pôle Pédagogique qui expérimente et coordonne des actions éducatives sur la ville en partenariat étroit avec ses adhérents (ateliers et outils pédagogiques, balades urbaines, formations, etc.).

CONTACT : MARIANNE DUFFET
102 AVENUE MAURICE THOREZ 94200 IVRY-SUR-SEINE
TEL : 01 46 70 95 78